

Fiscalité des affaires et du patrimoine

Communiqué
de presse

24 janvier 2024

Création du cabinet Syntaxe

Michel Dayanithi fonde Syntaxe, une boutique dédiée à la fiscalité des affaires et du patrimoine.

Syntaxe ouvre ses portes dans le 8^e arrondissement, rue La Boétie, avec pour ambition d'offrir à chacun de ses clients une prestation sur mesure en conjuguant l'expertise, la rigueur et le sens du service.

Le cabinet propose une expertise complète en matière de fiscalité. Il se distingue en fiscalité corporate avec un service de direction fiscale externalisée qui assure la conduite fiscale courante des entreprises de toute taille ainsi que leurs réorganisations internes. Le cabinet intervient également en fiscalité patrimoniale en conseillant une clientèle de dirigeants ainsi qu'une clientèle privée à forte résonance internationale.

Assumant son positionnement spécialisé, le cabinet développe un réseau de partenaires avec lesquels il collabore sur les aspects fiscaux de dossiers transactionnels de cession, acquisition, et LBO à forts enjeux. Le cabinet est ainsi le support fiscal privilégié des cabinets d'avocats en droit des affaires et autres professionnels du droit et de la finance.

Avant de fonder Syntaxe, Michel Dayanithi a évolué au sein d'équipe fiscales de plusieurs cabinets d'affaires parisiens où il a développé son savoir-faire en matière de fiscalité corporate, transactionnelle, patrimoniale et contentieuse. Il est double diplômé du magistère DJCE de Montpellier et du Masters in Management de la London Business School. Il travaille aussi bien en anglais qu'en français.

